

Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis). Laissez-moi lire cette lettre qui est très encourageante pour les députés ministériels aussi. Elle est datée du 2 juillet 1969.

Une voix: Excellent service postal!

M. Alexander: Quelle stupidité. Le député ne sait même pas quand la lettre a été postée ni quand je l'ai reçue, et pourtant il dit ironiquement que c'est un excellent service postal. Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je dirai, comme le député de Cape Breton-East Richmond, qu'ils sont stupides. Je vais maintenant lire la lettre que m'a adressée M. Donald J. Allan. Elle est datée du 2 juillet 1969:

Monsieur le député,

Je vous écris à propos d'une question qui inquiète beaucoup tous les Canadiens: le bill du gouvernement, tendant à limiter la durée des débats à toutes les étapes. Le gouvernement peut déjà invoquer l'article de clôture s'il veut limiter les débats, et c'est là un pouvoir suffisant pour tout corps législatif. Si l'on accroît le pouvoir du gouvernement il se pourrait qu'un beau jour un gouvernement corrompu gouverne le pays comme bon lui semble.

J'arrive à la partie la plus intéressante de la lettre. S'adressant à moi, M. Allan s'adresse aussi au chef de l'opposition, au chef du parti néo-démocrate et au chef du parti créditiste:

Je vous en conjure, continuez à vous opposer à ce bill. Combattez-le par tous les moyens dont vous disposez avant que ces moyens mêmes vous soient enlevés par une mesure législative.

Je ne connais pas le signataire de cette lettre. Les députés savent que je suis un homme intègre et ils peuvent me croire sur parole. J'ignore qui a écrit cette lettre, mais il en existe une infinité d'autres semblables. Nous devons nous inquiéter dès maintenant. Un principe est en jeu. C'est le rôle reconnu de l'opposition. Ce principe est-il valable dans un régime démocratique? Le rôle reconnu de l'opposition est-il valable? La réponse est catégorique: oui. Le mot «démocratie» sous-entend une opposition et écarte toute autre conclusion. Mais il y a les artisans de la société juste! Dans mon premier discours, je me rappelle avoir dit que c'était un slogan non défini. Cependant, les auteurs du slogan de la société juste et ceux de l'autre, la démocratie de participation, contesteraient ce que je viens de dire. Car à la suite du prétendu mandat qui leur a été confié le 25 juin dernier et des nouvelles politiques du premier ministre, ils reconnaissent tout au plus un rôle fort

insignifiant à l'opposition, qu'il s'agisse de la loyale opposition, du NPD ou du Ralliement créditiste.

• (8.40 p.m.)

Savez-vous, monsieur l'Orateur, je crois que de nombreux Canadiens et nous tous de ce côté-ci avons conclu que le gouvernement est ivre de pouvoir et obsédé par ce mandat dont il parle constamment. Je n'ai jamais entendu parler autant que depuis je suis ici du grand mandat qu'il a reçu. C'est comme si c'était la fin de tout. Savez-vous ce que le mandat signifie pour lui? Pour les honorables vis-à-vis à quelques exceptions près—je dois être juste à cet égard—le mot mandat signifie toute la latitude voulue pour faire n'importe quoi, quelles que soient les conséquences, uniquement, en définitive, au profit du parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Je suis fatigué d'entendre les honorables représentants nous rappeler avec dédain qu'ils ont un mandat. Dans leur vanité infantile ils semblent vouloir dire qu'ils sont les maîtres de la Chambre.

Laissez-moi vous dire ceci, monsieur l'Orateur. Nous ne sommes pas frustrés à cause de leur mandat. Cela ne nous fait pas courber l'échine, ni perdre nos moyens. Nous ne nous laisserons pas intimider ni harasser à cause de cela; nous n'accepterons pas l'article 75c pour autant.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Pourquoi dis-je cela? Il y a une attitude assez simple à prendre à ce sujet. Notre parti a aussi reçu un mandat. Nous, de la loyale opposition, avons également obtenu un mandat. Le connaissez-vous? C'est de formuler des critiques constructives, d'enquêter sur les actes du gouvernement, d'agir en gens consciencieux.

L'hon. M. Stanfield: Le mandat de les surveiller.

M. Alexander: Notre mandat est de défendre les droits du peuple. Notre mandat implique que nous pouvons être appelés un jour à gouverner ce grand pays, et n'allez pas sous-estimer l'importance de cette dernière attribution.